

ODYSSEE TECHNOLOGIES
Société anonyme au capital de 1 615 384 €
1 Zone artisanale des Premiers Sapins - NODS
25580 LE PREMIERS SAPINS

Rapports du Commissaire aux Comptes
Exercice clos le 31 décembre 2024



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ODYSSEE TECHNOLOGIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société **ODYSSEE TECHNOLOGIES**,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **ODYSSEE TECHNOLOGIES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose, dans la note « Titres immobilisés » les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables appliqués par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 2 avril 2025

Pour la société ACTIS

Emmanuel BOUHELIER





Etat exprimé en euros

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	275 397		275 397	121 480
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	4 510	3 373	1 137	2 024
	Immobilisations en cours				
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	7 838 800		7 838 800	7 188 800	
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	68 784		68 784	33 949	
	TOTAL (II)	8 187 490	3 373	8 184 117	7 346 253
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 365 601		1 365 601	153 940
	Autres créances	554 481		554 481	414 855
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITES	7 059 156		7 059 156	19 028	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	5 126		5 126	107
	TOTAL (III)	8 984 364		8 984 364	587 930
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				1 816	
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	17 171 855	3 373	17 168 482	7 935 999	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

68 784

(3) dont créances à plus d'un an

379 940

400 353



Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 615 384	1 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	6 659 160	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	61 221	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	2 471 044	1 978 098
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	1 996 033	549 167
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
	Total des capitaux propres	12 802 841	3 532 265
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		246 384
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	2 193 262	1 928 480
	Emprunts et dettes financières divers (3)	1 496 899	1 924 228
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 800	165 643
	Dettes fiscales et sociales	371 680	104 255
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		34 745	
Produits constatés d'avance (1)			
	Total des dettes	4 365 641	4 403 734
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	17 168 482	7 935 999
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 996 032,72	549 167,24
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1 202 910	2 961 899	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	37 336	1 051	
(3) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 642 897		1 642 897	806 533
	Montant net du chiffre d'affaires	1 642 897		1 642 897	806 533
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges				3 122
	Autres produits			80 997	1 504
	Total des produits d'exploitation (1)			1 723 894	811 159
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			220 085	212 509
	Impôts, taxes et versements assimilés			28 640	24 244
	Salaires et traitements			276 127	283 511
	Charges sociales du personnel			127 395	121 437
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			887	474
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges			36	265	
	Total des charges d'exploitation (2)			653 170	642 440
	RESULTAT D'EXPLOITATION			1 070 724	168 719



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RES ULTAT D'EXPLOITATION		1 070 724	168 719
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	600 000	458 049
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	24 085	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	650 000	
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	1 274 085	458 049
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 816	2 483
	Intérêts et charges assimilées (4)	88 281	68 742
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	90 098	71 225
RES ULTAT FINANCIER		1 183 987	386 824
RES ULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 254 711	555 543
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion		80
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		80
RES ULTAT EXCEPTIONNEL			(80)
PARTICIPATION DES SALARIES			
IMPOTS SUR LES BENEFICES		258 678	6 296
TOTAL DES PRODUITS		2 997 979	1 269 208
TOTAL DES CHARGES		1 001 946	720 041
RES ULTAT DE L'EXERCICE		1 996 033	549 167
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées		12 367	
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées		47 245	



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le règlement utilisé pour l'élaboration des comptes annuels est le suivant : ANC 2014-03 du 05 juin 2014 à jour des différents règlements à la date d'établissement des comptes annuels.

Le bilan de l'exercice présente un total de **17 168 482** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 997 979** euros et un total **charges** de **1 001 946** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 996 033** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la



Règles et Méthodes Comptables

valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

--> Titres immobilisés :

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle.

Engagements IFC

Les hypothèses de calcul des engagements IFC sont les suivantes

- Méthode prospective
- Taux d'actualisation : 3.37%
- Taux de charges patronales cadres : 45%
- Taux de charges patronales non cadres : 25%
- Taux d'évolution salariale moyen : 2.50%



Règles et Méthodes Comptables

Montant couvert par une assurance :

Néant



Etat exprimé en euros

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Annexe libre 2

Faits caractéristiques de l'exercice

Faits caractéristiques de l'exercice

La société a été transformée en SA à conseil d'administration en cours d'exercice.

Un split a été effectué en cours d'exercice, faisant passer le nombre d'actions de 500 à 1 million, et la valeur nominale de chaque action, de 2000 € à 1 €. Afin de présenter uniquement les conséquences de l'augmentation de capital réalisée en cours d'exercice (Cf. infra), l'annexe sur le capital social a été renseigné en prenant pour nombre d'actions de début d'exercice : 1 000 000.

Une opération d'augmentation de capital a été décidée par le Conseil d'administration de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES en date du 10 Décembre 2024 au titre des compétences qui lui ont été déléguées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 Novembre 2024, et s'est traduite par la souscription dans le cadre de l'Offre de titres financiers au public de 615.384 actions nouvelles émises à 13 euros d'un montant de 7.999.992 euros dont un montant nominal de 615.384 euros et une prime d'émission brute de 7.384.608 euros.

Les frais nets d'impôts liés à cette augmentation de capital et à l'introduction en bourse ont été imputés sur la prime d'émission à hauteur de 725 448 €.

En date du 30/12/2024, la société ODYSSEE TECHNOLOGIE, associée unique des sociétés GRESSET et SNL a pris la décision que sa rémunération au titre de son mandat de Présidente ferait l'objet pour l'exercice 2024 d'un complément de 675 000 € HT pour la société GRESSET ET ASSOCIES et d'un complément de 295 000 € HT pour la société SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE.

Suite au test de dépréciation des titres effectué au 31.12.2024, la provision pour dépréciation des titres de la société PMB est devenue sans objet. Elle a été reprise intégralement sur l'exercice pour un montant de 650 000 €.



Frais d'établissement

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Valeur nette

Taux amortissement

Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
TOTAL		

Frais de recherche

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Montant

Recherche
fondamentaleRecherche
appliquée

Développement

Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels				
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers				
TOTAL				
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche				
TOTAL				
TOTAL GENERAL				
Dont inscrit au compte 203 du bilan				

Fonds commercial

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Observations

Achetés avec protection juridique		
Éléments acquis du fonds de commerce		
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		



Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
Total immobilisations incorporelles	121 480		153 917			275 397
Total immobilisations corporelles	4 510					4 510
Total immobilisations financières	7 872 749		59 039		24 204	7 907 584
TOTAL	7 998 739		212 955		24 204	8 187 490

Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
Total immobilisations incorporelles				
Total immobilisations corporelles	2 486	887		3 373
TOTAL	2 486	887		3 373

Provisions

Etat exprimé en euros

	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions au 31/12/2024
Provisions règlementées				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation	650 000		650 000	
TOTAL	650 000		650 000	

Capital social

Etat exprimé en euros

	31/12/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
Actions / Parts sociales				
Du capital social début exercice		1 000 000,00	1,0000	1 000 000,00
Emises pendant l'exercice		615 384,00	1,0000	615 384,00
Remboursées pendant l'exercice				
Du capital social fin d'exercice		1 615 384,00	1,0000	1 615 384,00



Crédit-Bail

Etat exprimé en euros

		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2024
VALEUR D'ORIGINE						
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs					
	Redevances Exercice					
	TOTAL					
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus					
	entre 1 et 5 ans					
	à plus de 5 ans					
	TOTAL					
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE						

NEANT



Engagements financiers

Etat exprimé en euros

31/12/2024

	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus NON APPLICABLE		
Avals, cautions et garanties GARANTIE BPI 25 % SUR EMPRUNTS ACQUIS PMB Garantie "renforcement trésorerie K/K" 30% Garantie FEI 50% Cautions données à PMB		360 459 210 000 350 000
	469 176 469 176	920 459
Engagements de crédit-bail NON APPLICABLE		
Engagements en pensions, retraite et assimilés IFC	16 964	
	16 964	
Autres engagements NANTISSEMENT DU 100% DES TITRES PMB (NON CHIFFRE)		
Total des engagements financiers (1)	486 140	920 459
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		



Filiales et participations

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Capitaux
propresQuote-part
détenue en
pourcentageRésultat
du dernier
exercice clos

A. Renseignements détaillés

1. Filiales (Plus de 50 %)

GRESSET ET ASSOCIES

2 722 555

100,00

330 226

SOCIETE NOUVELLE LAFOURCADE

1 258 255

100,00

369 801

PMB

2 965 022

100,00

36 579

2. Participations (10 à 50 %)

B. Renseignements globaux

1. Filiales non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères

2. Participations non reprises en A.

a) françaises

b) étrangères



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	68 784	68 784	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 365 601	1 365 601	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	118 375	118 375	
Autres impôts, taxes versements assimilés				
Divers				
Groupe et associés (2)	379 940		379 940	
Débiteurs divers	56 166	56 166		
Charges constatées d'avances	5 126	5 126		
TOTAL DES CREANCES		1 993 992	1 614 051	379 940
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	37 336	37 336		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	2 155 925	490 094	1 381 456	284 375
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	303 800	303 800		
	Personnel et comptes rattachés	53 346	53 346		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	50 960	50 960		
	Impôts sur les bénéfices	10 554	10 554		
	Taxes sur la valeur ajoutée	249 099	249 099		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	7 721	7 721		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	1 496 899		1 496 899	
	Autres dettes				
Dettes représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAL DES DETTES		4 365 641	1 202 910	2 878 355	284 375
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		700 000			
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice		471 457			
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)		990 299			



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

--



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Produits à recevoir		11 200
Autres créances		11 200
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	<i>11 200</i>	



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION LOGICIELS		5 126	5 126
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			5 126

--



Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

Total des Charges à payer		156 940
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		14 443
<i>SUR EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEME</i>	<i>14 090</i>	
<i>INTERET COURUS A PAYER</i>	<i>353</i>	
Emprunts et dettes financières divers		27 202
<i>INTS COURUS / C/C</i>	<i>27 202</i>	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		28 626
<i>FOURNISSEURS</i>	<i>28 626</i>	
Dettes fiscales et sociales		86 670
<i>CHARGES SOC / PRIMES A PAYER</i>	<i>11 381</i>	
<i>DETTES PROVISIONNEES POUR CONGES A</i>	<i>41 965</i>	
<i>TAXE APPRENTISSAGE LIBERATOIRE</i>	<i>233</i>	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>	<i>23 696</i>	
<i>PERSONNEL CHARGES SOCIALES A PAYER</i>	<i>3 374</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>3 837</i>	
<i>TAXE SUR SALAIRES</i>	<i>2 183</i>	

Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2024

ODYSSEE TECHNOLOGIES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de la société ODYSSEE TECHNOLOGIES,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Besançon, le 2 avril 2025

Pour la société ACTIS

Emmanuel BOUHELIER



Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

ODYSSEE TECHNOLOGIES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'Assemblée Générale de la société **ODYSSEE TECHNOLOGIES**,

Opinion

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la société **ODYSSEE TECHNOLOGIES** et dans le cadre de la demande de vos partenaires financiers, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du Groupe **ODYSSEE TECHNOLOGIES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

L'annexe expose, dans la note « Règles et méthodes comptables du Groupe » les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation et à la dépréciation des écarts d'acquisition.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans la note de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés adressés aux actionnaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 2 avril 2025

Pour la société ACTIS

Emmanuel BOUHELIER





GROUPE ODYSSÉE TECHNOLOGIES

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 décembre 2024

Cabinet FOLTZER - FLACH - SCHEER et associés

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPERTS - COMPTABLES

151 avenue Aristide Briand - 68200 MULHOUSE - TEL : +33 (0)3 89 59 03 03 - Email : reception@cabinet-ffsa.fr - site web : www.cabinet-ffsa.fr
SIRET 400 153 607 00017 - APE : 6920 Z - n° intracommunautaire : FR 85 400 153 607 - Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Sommaire



Table des matières

1.	Bilan consolidé	2
2.	Compte de résultat consolidé.....	3
3.	Tableau des flux de trésorerie consolidés	4
4.	Règles et méthodes comptables du groupe	6
4.1	Référentiel comptable.....	6
4.2	Modalités de consolidation.....	6
4.3	Date de clôture des comptes annuels des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation. ...	6
4.4	Méthodes et règles d'évaluation.	6
5	Événements postérieurs à la clôture annuelle et évolution prévisible du groupe pour 2025	10
6	Périmètre de consolidation	11
7	Détail des postes du bilan consolidé	12
7.1	Ecart d'acquisition.....	12
7.2	Immobilisations incorporelles.....	12
7.3	Immobilisations corporelles.....	13
7.4	Stocks et en-cours	14
7.5	Ventilation des créances par échéance	14
7.6	Ventilation des dettes par échéance	15
7.7	Variation des capitaux propres consolidés	16
7.8	Provisions pour risques et charges	16
7.9	Impôts différés par nature et par entité fiscale.....	16
7.10	Preuve d'impôt.....	17
8.	Détail du compte de résultat	18
8.1	Chiffre d'affaires.....	18
8.2	Autres produits d'exploitation	18
8.3	Charges de personnel.....	19
8.4	Dotation aux amortissements et dépréciations.....	19
8.5	Résultat financier	20
9.	Engagements hors bilan	21
10.	Effectifs.....	21



1. Bilan consolidé

ODYSSEE TECHNOLOGIES

Montants en euros

Bilan consolidé					
ACTIF	31 12 2024	31 12 2023	PASSIF	31 12 2024	31 12 2023
	€	€		€	€
Actif immobilisé	5 926 965	5 194 151	Capitaux propres (part du groupe)	14 146 214	5 355 738
Immobilisations incorporelles	1 985 740	1 838 110	Capital	1 615 384	1 000 000
<i>dont écart d'acquisition</i>	<i>1 638 360</i>	<i>1 638 360</i>	Prime d'émission	6 659 160	0
Immobilisations corporelles	3 835 795	3 293 106	Ecart réévaluation	1 295 925	1 295 925
Immobilisations financières	105 430	62 934	Réserves consolidées	3 059 812	2 272 994
			Résultat net consolidé	1 515 935	786 819
Titres mis en équivalence					
			Intérêts minoritaires		
Actif circulant	12 673 477	11 463 688			
Stocks et en-cours	7 978 711	7 409 919	Provisions (2)	733 409	637 671
Clients et comptes rattachés	3 756 386	3 431 470	Dettes	12 165 436	12 149 631
Autres créances et comptes de régularisation (1)	938 380	622 299	Emprunts et dettes financières	7 437 287	7 536 885
			Fournisseurs et comptes rattachés	2 519 146	2 943 192
Disponibilités	8 444 617	1 485 201	Autres dettes et comptes de régularisation	2 209 003	1 669 554
Total de l'actif	<u>27 045 059</u>	<u>18 143 040</u>	Total du passif	<u>27 045 059</u>	<u>18 143 040</u>

(1) dont impôts différés actifs 74 960 66 501 (2) dont impôts différés passifs 379 129 400 865

Par décision de l'assemblée générale en date du 30 juin 2024, le montant nominal par action a été réduit de 2000 euros à 1 euro, par création d'actions ordinaires nouvelles dont le nombre total est passé de 500 (cinq cents) à 1 000 000 (un million).

Le conseil d'administration sur délégation donnée par l'assemblée générale du 15 novembre 2024 a constaté le 12 décembre 2024 une augmentation de capital de 615 384 € par création de 615 384 actions ordinaires nouvelles d'un montant nominal unitaire de 1 € (un euro) assorti d'une prime d'émission de 12 euros par action.

2. Compte de résultat consolidé

ODYSSEE TECHNOLOGIES



Compte de résultat consolidé		12 mois	12 mois
		31 12 2024	31 12 2023
		€	€
-			
Chiffre d'affaires		20 948 807	18 757 232
Autres produits d'exploitation		362 777	294 696
Produits d'exploitation		21 311 584	19 051 928
Achats consommés de matières premières		2 728 833	2 700 046
Autres achats et charges externes		6 823 052	6 329 798
Charges de personnel		8 479 811	7 933 282
Autres charges d'exploitation		2 458	1 347
Impôts et taxes		289 074	271 970
Dotations aux amortissements et aux provisions		761 282	719 025
Charges d'exploitation		19 084 511	17 955 468
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		<u>2 227 074</u>	<u>1 096 460</u>
Dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-	-
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		<u>2 227 074</u>	<u>1 096 460</u>
Charges et produits financiers		-156 646	-99 493
Charges et produits exceptionnels		-51 833	24 974
Impôts sur les résultats		502 660	235 122
Résultat net des entreprises intégrées		<u>1 515 935</u>	<u>786 819</u>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		<u>1 515 935</u>	<u>786 819</u>
Intérêts minoritaires		-	-
Résultat net (part du groupe en euros)		<u>1 515 935</u>	<u>786 819</u>
Nombre d'actions		1 615 384	500
Nombre d'actions après diminution de la valeur nominale			1 000 000
Résultat par action (en centimes d'euro)		93,84	78,68



3. Tableau des flux de trésorerie consolidés

ODYSSEE TECHNOLOGIES Comptes annuels au 31 décembre 2024

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Montants en euros

	Conso	
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>		
Résultat net des sociétés Intégrées	1 515 934,52	
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	885 524,43	
Reprises d'amortissements, dépréciations et provisions	-91 289,75	
Variation des impôts différés	-30 173,52	
Reprise subvention investissement	-13 896,57	
Plus-moins-values de cession, nettes d'impôt	-238,39	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	2 265 860,72	
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-1 028 027,58	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		1 237 833,14
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisition d'immobilisations	-1 499 201,43	
Subventions reçus	14 139,94	
Produit de cession d'immobilisations, net d'impôt	31 783,23	
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 453 278,26
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires de l'entité consolidante	0,00	
Augmentation de capital en numéraire	7 274 543,51	
Nouveaux emprunts	2 333 888,57	
Remboursements d'emprunts	-2 433 570,66	
Apports en CC		
Remboursements CC		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		7 174 861,42
<u>Flux nets d'ensemble</u>		6 959 416,30
-		
Trésorerie d'ouverture	1 485 201,00	
Trésorerie de clôture	8 444 617,30	
<u>Variation de trésorerie</u>		6 959 416,30



Annexe aux comptes consolidés

du groupe

Odyssée Technologies

Comptes annuels au 31 décembre 2024



4. Règles et méthodes comptables du groupe

4.1 Référentiel comptable

Les comptes consolidés annuels au 31 décembre 2024 du groupe Odyssee Technologies sont établis conformément aux règles et principes comptables en vigueur en France. Les dispositions du règlement de l'ANC n° 2020-01, homologué le 9 octobre 2020, sont appliquées pour la présentation des comptes et des annexes.

Le groupe a anticipé, dès l'exercice clos le 31 12 2024, l'application du nouveau règlement ANC 2022-06 relatif à la réforme du plan comptable général.

4.2 Modalités de consolidation

La société mère Odyssee Technologies exerce un contrôle exclusif sur l'ensemble des filiales du groupe. Celles-ci sont par voie de conséquence intégrées globalement dans les comptes consolidés.

Toutes les opérations réalisées entre les sociétés du périmètre de consolidation, ainsi que les profits internes, sont éliminés.

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le groupe. Le contrôle existe lorsque le groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise, de manière à obtenir des avantages des activités de celles-ci. Le contrôle est généralement présumé exister si le groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée.

Toutes les filiales sont détenues à 100 %. Il n'existe pas d'intérêts minoritaires.

La liste des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation est présentée en note 6.

4.3 Date de clôture des comptes annuels des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

Tous les comptes annuels des sociétés consolidées sont clos au 31 décembre 2024.

4.4 Méthodes et règles d'évaluation.

Les principes et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe sont détaillés dans les paragraphes suivants.

- Retraitements d'homogénéité

Toutes les sociétés du groupe appliquent les mêmes règles et méthodes comptables.

- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou de production. Elles peuvent être amorties, le cas échéant, sur des périodes qui correspondent à leur protection légale ou à leur durée d'utilisation prévue.

L'amortissement est calculé suivant le mode linéaire et en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

- Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté entre le coût d'acquisition des titres de la société acquise et la part du groupe dans l'évaluation des actifs et passifs identifiés à la date d'entrée de cette dernière dans le périmètre de consolidation.

Conformément au règlement 2020-01, le groupe doit déterminer la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée qui peut notamment résulter de l'application des critères suivant :

- Perspective et rentabilité à long terme,
- Ancienneté du groupe,
- Degrés d'exposition aux aléas conjoncturels,
- Événement majeur intervenu dans le secteur d'activité et susceptible de peser sur le futur du groupe.

À la suite de cette analyse, le groupe a estimé que les écarts d'acquisition n'avaient pas de limite prévisible de la durée pendant laquelle ces derniers pouvaient procurer des avantages économiques au groupe. Les écarts d'acquisition ne sont en conséquence plus amortis depuis l'exercice 2016 (dans le cadre d'une approche rétroactive), année de changement de la réglementation comptable qui ne rendait plus l'amortissement obligatoire.

- Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou de production.

L'amortissement est calculé en fonction de la durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

Constructions : 40 ans

Installations générales : 10 ans

Matériel et outillage industriel : de 8 à 15 ans

Matériel de transport : 5 ans

Matériel de bureau et informatique : de 3 à 5 ans

Mobilier : 5 ans

Lors de la consolidation des comptes, il a été procédé, pour la société GRESSET, à la réévaluation libre des actifs corporels et financiers à la date comptable du 31/12/2020, pour homogénéiser les traitements



comptables retenus par les filiales Société Nouvelle Lafourcade (SNL) et Précision Mécanique de Biville (PMB) à fin 2020.

- Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées de prêts, de dépôts, de cautionnements versés et de fonds de garantie.

- Contrats de location financement

Les opérations réalisées au moyen d'un contrat de location-financement dont la valeur d'origine est jugée significative, sont retraitées selon les modalités identiques à une acquisition à crédit pour leur valeur d'origine au contrat.

Les amortissements sont conformes aux méthodes et taux précités et l'incidence fiscale de ce retraitement est prise en compte.

Les retraitements opérés au titre des contrats de location-financement concernent exclusivement des contrats de crédit-bail mobiliers.

- Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Il n'existe aucune participation non consolidée dans le groupe au 31 décembre 2024.

- Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au coût moyen pondéré. Une dépréciation pour rotation lente est constatée le cas échéant. Les en-cours et les stocks de produits finis sont évalués au coût de revient. Une dépréciation est constatée en cas de rotation lente.

- Créances et dettes

Les créances des dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Provisions pour risques et charges

Toute obligation résultant d'un évènement passé à l'égard de tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les impôts différés passifs sont classés dans ce poste dans les comptes consolidés.

Outre les impôts différés passifs, les provisions au bilan concernent les indemnités de fin de carrière et un litige.



- Impôt sur les bénéfices

Le groupe comptabilise des impôts différés en cas de :

- différences temporaires entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs au bilan consolidé.
- déficit fiscal reportable. Aucun déficit reportable n'existe dans le groupe à ce jour.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable, en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur pour chaque société. Le taux d'impôt utilisé pour l'ensemble des entités comprises dans le périmètre de consolidation est de 25 %.

Ils ne sont pas compensés au bilan avec les impôts différés passifs en raison des dates d'échéance différentes.

Les actifs d'impôt différé ne sont pris en compte que si leur récupération est probable par suite de l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de leur période de dénouement.

- Engagements de retraite et prestations assimilées

Les engagements en matière de départ à la retraite sont provisionnés au 31 décembre 2024, avec prise en compte :

- d'un taux d'actualisation de 3,37 %
- d'un taux de charges sociales pour les cadres de 45 %
- d'un taux de charges sociales pour les non-cadres de 25 %
- d'un taux d'augmentation de salaire de 2,0 %
- d'un taux de rotation du personnel compris entre 2% et 5% selon la filiale consolidée.

Ce montant est déterminé en fonction des conditions conventionnelles de départ, l'ancienneté des salariés étant calculée à la date de leur départ éventuel à la retraite à l'âge de 64 ans. Il tient compte de la probabilité que le salarié quitte la société avant d'atteindre l'âge du départ en retraite.

L'ensemble de ces coûts, charges sociales incluses, est provisionné et pris en compte dans le résultat sur la durée d'activité des salariés.

Certaines sociétés du groupe ont assuré une quote-part de leurs engagements. La valeur du fonds d'assurance à la date de clôture a été déduite du montant des engagements comptabilisés.

- Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles le groupe est engagé dans le cadre de ses affaires ou dans le prolongement de celles-ci.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels, distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.



- Résultat par action

Le résultat par action correspond au résultat net consolidé (part du groupe), se rapportant au nombre d'actions de la société en circulation à la date de clôture.

Au cours de l'exercice 2024 :

- le montant nominal par action a été réduit de 2 000 € (deux mille euros) à 1 € (un euro) par création d'actions ordinaires nouvelles dont le nombre est passé de 500 (cinq cents) à 1 000 000 (un million) par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2024.

- concomitamment avec l'introduction en bourse de Odyssée Technologies (cotation sur le marché Euronext Growth), le capital social a été augmenté de 615 384 € par création de 615 384 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale unitaire de 1 € (un euro).

Les obligations convertibles en actions ont été remboursées par anticipation en août 2024. De ce fait, le résultat dilué par action est sans objet.

- Rémunération versée aux membres des organes d'administration

La rémunération du président comptabilisée en charges au titre de l'exercice 2024 n'est pas communiquée, afin de ne pas divulguer une information à caractère personnel.

5 Événements postérieurs à la clôture annuelle et évolution prévisible du groupe pour 2025

Le carnet de commandes fermes cumulé au prévisionnel livrable sur l'exercice 2025 confirme qu'en 2025, le niveau de facturation sera en ligne avec le plan stratégique du groupe et l'objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 30 MEUR en 2028.

La croissance attendue de la demande dans le secteur aéronautique est moins forte qu'en 2024. En revanche la demande dans le secteur de la défense est en nette progression. La prise de commandes dans ce secteur pour des livraisons attendues en 2025 et 2026 est en forte augmentation. La demande en 2025 des clients du groupe dans le secteur spatial et dans l'industrie pharmaceutique est en progression par rapport à 2024.

Le groupe a été exposant en mars 2025 au **Salon GLOBAL INDUSTRIE** de LYON. Des contacts avec de nouveaux prospects ont pu être établis à cette occasion. ODYSSEE TECHNOLOGIES sera également exposant au **Salon de L'AERONAUTIQUE ET DE L'ESPACE au Bourget** en Juin ; ce salon a traditionnellement un impact positif sur la demande dans le secteur aéronautique.

En ce début d'année 2025, des négociations tarifaires ont été engagées avec les principaux clients du groupe et leurs issues devraient avoir un impact positif sur les marges du groupe. Dans la continuité des améliorations de processus engagées en 2024 et des récents investissements dans des moyens de production, la productivité continue de s'améliorer.



6 Périmètre de consolidation

Sociétés du groupe		% de détenion	% de contrôle	% d'intérêts	Niveau de contrôle	Méthode de consolidation
Odyssee Technologies SAS	OT	Mère				
Gresset et Associés SAS	GRESSET	100%	100%	100%	exclusif	IG
Société Nouvelle Lafourcade SAS	SNL	100%	100%	100%	exclusif	IG
Précision Mécanique de Brive SAS	PMB	100%	100%	100%	exclusif	IG

IG = Intégration globale

Le groupe ne détient aucune participation non consolidée.

Aucune variation n'est intervenue au cours des deux exercices présentés.

7 Détail des postes du bilan consolidé

7.1 Ecart d'acquisition

Montants en euros

Sociétés	% détenion	Valeur au 31 12 2023	Entrées de périmètre	Sorties de périmètre	Dotation à la dépréciation	Valeur au 31 12 2024
Gresset	100%	515 360				515 360
SNL	100%	1 123 000				1 123 000
Totaux		1 638 360				1 638 360

7.2 Immobilisations incorporelles

Montants en euros

Libellés		31 12 2023	+	-	31 12 2024
Ecart acquisition		1 638 360			1 638 360
Concessions brevets droits	Brut	297 156	3 000	3 207	296 949
	Amort	288 243	9 286	3 207	294 322
	Net	8 913			2 627
Fonds de commerce	Brut	69 357			69 357
	Dépr				0
	Net	69 357			69 357
Immos incorporelles en cours		121 480	153 917		275 397
Total immobilisations incorporelles	Brut	2 126 353	156 917	3 207	2 280 062
	Amort	288 243	9 286	3 207	294 322
	Net	1 838 110			1 985 740

Les immobilisations incorporelles en cours représentent l'investissement dans un ERP qui sera mis en service courant 2025.

7.3 Immobilisations corporelles



Libellés		31 12 2023	+	-	31 12 2024
Terrains		30 000			30 000
Bâtiments	Brut	1 146 497	34 337	7 886	1 172 948
	Amort	562 737	51 590	7 886	606 442
	Net	583 760			566 506
ITMOI	Brut	9 440 413	456 314	197 378	9 699 349
	Amort	8 185 431	489 541	197 378	8 477 594
	Net	1 254 982			1 221 756
ITMOI en crédit-bail	Brut	1 907 311	742 960	4 888	2 645 383
	Amort	530 727	150 419		681 145
	Net	1 376 584			1 964 238
Autres immobilisations corporelles	Brut	473 310	34 635	43 360	464 585
	Amort	425 530	29 122	43 360	411 292
	Net	47 780			53 293
Total immobilisations corporelles	Brut	12 997 531	1 268 246	253 512	14 012 266
	Amort	9 704 425	720 669	248 624	10 176 471
	Net	3 293 106			3 835 795

7.4 Stocks et en-cours

Libellés	31 12 2024			31 12 2023		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Stocks de matières premières	1 666 686	88 802	1 577 884	1 412 189	77 130	1 335 059
En-cours de production	3 952 409		3 952 409	4 056 941		4 056 941
Stocks de produits finis	3 468 581	1 020 162	2 448 419	3 102 881	1 084 962	2 017 919
Total stocks et en-cours	9 087 675	1 108 964	7 978 711	8 572 011	1 162 092	7 409 919

7.5 Ventilation des créances par échéance

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances et acomptes versés	18 306	18 306		
Clients et comptes rattachés	3 758 632	3 758 632		
Autres créances	826 634	826 634		
Impôts différés actifs	74 960	7 300		67 660
Total des créances	4 678 533	4 610 873		67 660

Les dépréciations de créances s'élèvent à 2 246 €.

7.6 Ventilation des dettes par échéance

Libellés	31 12 2024	Échéance		
		< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 338 854	1 711 251	3 165 103	462 500
Dettes crédit-bail	1 080 932	255 380	825 552	
Emprunts de dettes financières divers	1 017 501	250 000	767 501	
Avances et acomptes reçus	41 862	41 862		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 519 146	2 519 146		
Dettes fiscales et sociales	2 131 550	2 131 550		
Autres dettes	2 634	2 634		
Total des dettes	12 132 480	6 909 189	4 758 156	462 500

Les dettes financières diverses représentent le compte courant du dirigeant.

Les produits constatés d'avance non compris dans ces détails s'élèvent à 32 956 €, dont 14 140 € d'augmentation sur la période (subvention d'investissement reçue) et 13 897 euros de diminution sur la période, par reprise des quotes-parts de subventions au compte de résultat.

7.7 Variation des capitaux propres consolidés

Montants en euros

Libellés	Capital social	Prime d'émission	Ecart de réévaluation	Réserve légale	Autres réserves	Réserves consolidées	Résultat net consolidé	Capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 12 2023	1 000 000	0	1 295 925	5 000	1 978 097	289 896	786 819	5 355 736
Affectation du résultat 2023				56 221	492 947	237 651	-786 819	0
Augmentation de capital	615 384	6 659 160						7 274 544
Résultat net 2024							1 515 935	1 515 935
Capitaux propres au 31 12 2024	1 615 384	6 659 160	1 295 925	61 221	2 471 044	527 547	1 515 935	14 146 214

7.8 Provisions pour risques et charges

Montants en euros

Libellés	31 12 2023	Dotation	Reprise		31 12 2024
			utilisée	non utilisée	
Provision pour indemnités de fin de carrière	236 806	63 034			299 840
Provision pour litiges	0	54 439			54 439
Impôts différés passifs	400 865		21 736		379 129
Total provisions pour risques et charges	637 671	117 473	21 736		733 408

7.9 Impôts différés par nature et par entité fiscale

Impôts différés actifs (IDA)

Montants en euros

Entités du groupe	IDA 31 12 2024			IDA 31 12 2023		
	IFC	Participation	Total	IFC	Participation	Total
Odyssée Technologies	4 241		4 241	5 294		5 294
GRESSET	14 189		14 189	6 412		6 412
SNL	4 704		4 704	3 104		3 104
PMB	51 826		51 826	44 392	7 300	51 692
Totaux	74 960	0	74 960	59 202	7 300	66 501



Impôts différés passifs (IDP)

Montants en euros

Entités du groupe	IDP 31 12 2024				IDP 31 12 2023			
	Provisions réglementées	Réévaluation libre	Retraitement crédit-bail	Total	Provisions réglementées	Réévaluation libre	Crédit-bail	Total
Odyssee Technologies								
Gresset	30 110	87 910	136 720	254 740	30 380	97 249	131 177	258 806
SNL		11 763	31 599	43 362		23 526	12 713	36 238
PMB		27 298	53 729	81 027		54 596	51 224	105 820
Totaux	30 110	126 971	222 049	379 129	30 380	175 371	195 114	400 865

Les sociétés SNL et PMB ont procédé, au 31 décembre 2020, à la réévaluation libre de leurs immobilisations corporelles et financières. Pour les besoins de la consolidation, les immobilisations de la société GRESSET ont fait l'objet d'une réévaluation traitée dans les comptes consolidés selon le même calendrier.

7.10 Preuve d'impôt

Montants en euros

Libellés	31 12 2024
Résultat net consolidé	1 515 935
IS au compte de résultat consolidé	502 650
Résultat avant IS	2 018 585
IS théorique à 25%	504 646
Ecart IS	1 996
Suramortissement fiscal	-10 933
IS sur dividendes intra-groupe	7 500
Différences permanentes	1 437



8. Détail du compte de résultat

8.1 Chiffre d'affaires

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Production vendue	20 948 807	18 757 232
Total du chiffre d'affaires	20 948 807	18 757 232
Chiffre d'affaires réalisé en France	16 647 861	15 805 151
Chiffre d'affaires réalisé à l'export	4 300 946	2 952 081
Total du chiffre d'affaires	20 948 807	18 757 232

8.2 Autres produits d'exploitation

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Production stockée de l'exercice	261 168	37 209
Reprises de provisions et dépréciations	84 521	107 700
Transfert de charges	1 744	148 908
Autres produits d'exploitation	15 345	879
Total des autres produits d'exploitation	362 777	294 696



8.3 Charges de personnel

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Salaires	6 301 807	5 861 205
Prime assurance IFC versée		40 000
Variation provision IFC	63 034	-8 557
Charges sociales	2 013 731	1 995 893
Intéressement	101 238	44 741
Total des frais de personnel	8 479 811	7 933 282

8.4 Dotation aux amortissements et dépréciations

Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Dotation aux amortissements des immobilisations	579 538	596 826
Dotation amortissements des biens financés en crédit-bail	150 418	113 746
Dotation à la dépréciation des stocks	31 326	8 453
Total des dotations	761 282	719 025

8.5 Résultat financier



Montants en euros

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Produits financiers divers	12 392	1 432
Gains de change		5 807
Reprise de dépréciation et provision		
Total produits financiers	12 392	7 239
Dot amort des charges à répartir	1 816	2 483
Autres charges financières	15 652	360
Pertes de change	78	3 627
Intérêts sur emprunt obligataire	16 221	5 892
Intérêts sur crédit-bail	41 367	13 243
Intérêts sur compte courant associé	27 202	15 120
Intérêts sur emprunts et dettes bancaires	66 702	66 007
Total charges financières	169 038	106 732
Résultat financier	-156 646	-99 493



9. Engagements hors bilan

Montants en euros Libellés	Engagements 2024	
	donnés	reçus
Garantie BPI 25% sur emprunts PMB		360 459
Garantie K/K sur emprunt		210 000
Garantie FEI sur emprunt		650 000
Garantie "Oser Bourgogne" sur emprunt		30 208
Garantie PGE		2 088 458
Nantissement du fonds de commerce	8 551	
Nantissement du matériel	11 676	
Engagements totaux	20 227	3 339 125

10. Effectifs

Libellés	31 12 2024	31 12 2023
Cadres	15	12
Non cadres	156	145
Effectif total	171	157